



Direction du Secrétariat Général

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DES DEUX-SÈVRES
VILLE DE NIORT

Arrêté n° 2022-714

DÉLÉGATION DE SIGNATURE ET DE FONCTION D'OFFICIER
D'ÉTAT CIVIL
à Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE - Conseiller municipal

Le Maire de la Ville de Niort ;

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-34-2 du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'installation des Conseillers municipaux le 26 mai 2020 ;

Considérant que l'Adjoint au Maire de permanence n'est pas en mesure d'assurer la célébration des mariages prévus samedi 17 décembre 2022 ;

Considérant qu'il convient de donner délégation à un conseiller municipal pour qu'il exerce les fonctions d'Officier d'État Civil ;

ARRÊTÉ

Art. 1 – Monsieur Lucien-Jean LAHOUSSE, Conseiller municipal, est délégué sous la responsabilité du Maire dans les fonctions d'Officier d'État Civil de la Ville de Niort, en vue de célébrer les mariages qui auront lieu le samedi 17 décembre 2022 après-midi en Mairie de Niort.

Art. 2 – Mention de cette délégation sera faite partout où besoin sera.

Art. 3 – Copie du présent arrêté sera transmise au Préfet du Département des Deux-Sèvres, publiée et notifiée à l'intéressé.

Fait en Mairie à Niort, le 14/12/2022

Le Maire de Niort,

Signé

Jérôme BALOGE